

REGARDS CROISÉS

SUR LA PROTECTION SOCIALE



N° 64 - avril 2016

C'est sur l'emploi salarié stable à temps plein que s'est construit notre système de protection sociale, largement financé par des cotisations sur les revenus salariaux.

Aujourd'hui, des évolutions dans les formes d'emploi et les modalités d'exercice du travail peuvent être observées. Ces mutations résultent tant du développement de l'économie numérique que de celui de statuts tels qu'auto-entrepreneur.

Le nombre de travailleurs indépendants a augmenté de manière spectaculaire depuis une dizaine d'années. Plus récemment, l'émergence des plateformes numériques a généré de nouvelles formes d'activités, quantitativement encore peu significatives, mais dont on ignore quel volume de travail elles concerneront à moyen-long terme.

S'il ne faut sans doute pas céder à la mode de « la fin du salariat », il serait imprudent de sous-estimer les potentialités d'évolution d'un modèle mettant en relation directe les consommateurs et les prestataires de biens ou de services.

La protection sociale constitue un élément fondamental de notre pacte social. Elle complète l'économie de marché et concourt à son acceptabilité.

Mais la France de 2016 n'est plus celle de 1945.

L'éclatement des formes d'emploi, l'apparition de nouvelles, rendent nécessaire l'adaptation de notre système de protection sociale aux évolutions de notre société.

Sans une adhésion forte de la population, notre protection sociale courrait le risque de se déliter. Cette adhésion suppose qu'elle demeure crédible aux yeux des jeunes générations.

SERGE LAVAGNA

CONTACTS :

Serge Lavagna
Secrétaire national
de la CFE-CGC
Protection sociale

Mireille Dispot
Expert protection sociale
mireille.dispot@cfecgc.fr
01 55 30 12 06

MAISON DE LA CFE-CGC

59 rue du Rocher 75008 Paris

+33 (0)1 55 30 12 12

+33 (0)1 55 30 13 13

www.cfecgc.org



ACCORD AGIRC ARRCO : PROJECTIONS DU CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES (COR)

Dans le cadre de la préparation du rapport annuel qu'il publiera en juin prochain sur « les indicateurs de suivi des retraites au fil des générations », le Conseil d'orientation des retraites (COR) dresse un état des lieux sur les évolutions et les perspectives des retraites en France.

Une occasion pour le COR d'évaluer l'impact de l'accord conclu en octobre 2015 entre partenaires sociaux visant à pérenniser les régimes complémentaires AGIRC - ARRCO. A l'issue de la séance plénière consacrée à cet objet, le COR a tenu par un communiqué de presse à dénoncer les « informations déformées et erronées largement diffusées par les médias ».

L'accord interprofessionnel du 30 octobre 2015 prévoit des mesures qui améliorent la situation financière des régimes complémentaires en agissant significativement sur les déficits prévus.

Depuis plusieurs années, ainsi que le démontre parfaitement le COR, le montant moyen des pensions de droit direct versées par l'ensemble des régimes de retraite français augmente régulièrement.

Les pensions continueront à progresser en euros constants au fil des générations.

« Les éléments fournis sur l'impact de l'accord ne doivent pas être interprétés comme

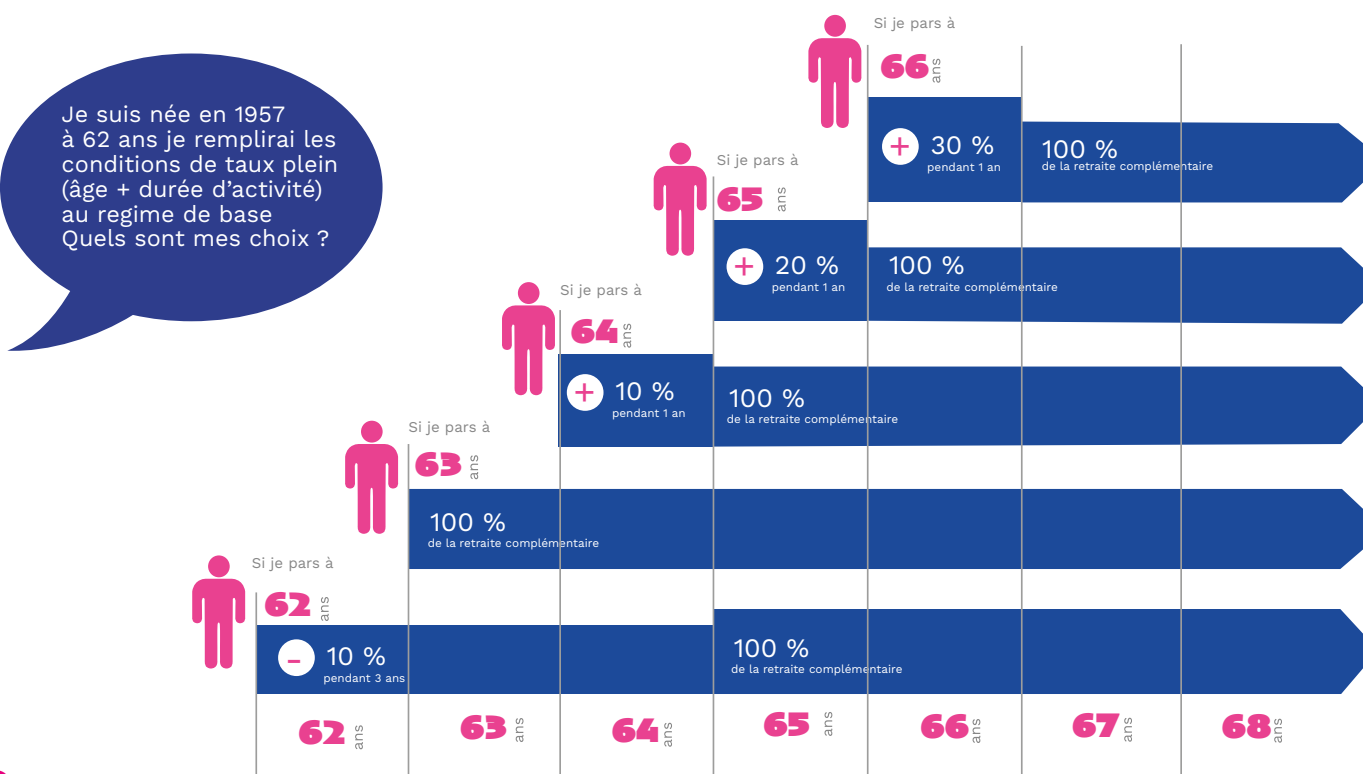
une diminution dans l'absolu des pensions mais comme un écart par rapport à l'évolution qu'auraient connue les pensions en l'absence d'accord. » (Communiqué de presse du COR du 13- 04- 2016)

La mise en œuvre à compter de 2019 de coefficients de solidarité temporaires, pourra avoir pour effet de réduire le montant de la pension mais sur une période de 3 ans, donc limitée dans le temps et dans des proportions limitées. D'autant que d'un point de vue strictement monétaire il peut suffire de décaler d'un mois l'âge de départ à la retraite pour compenser la perte de pension induite par les coefficients de solidarité: « S'il veut compenser en termes de masse de revenus cumulés les effets des coefficients de solidarité de 10% durant 3 ans sur ses retraites complémentaires, le cas type de cadre doit décaler la liquidation de ses droits d'un mois »(Document COR).

Le COR relève également que les effets de l'accord Agirc-Arrco sur la pension complémentaire totale à la liquidation sont un peu moins importants pour les cadres que les non-cadres. Ceci s'explique par le fait que l'augmentation de cotisation (+0,56%) à compter de 2019, sur la partie du salaire dépassant le plafond de la sécurité sociale permettra l'acquisition de davantage de points.

ACCORD DU 30 OCTOBRE 2015

APPLICATION DES NOUVEAUX COEFFICIENTS
(À PARTIR DE 2019 ET POUR LES GÉNÉRATIONS NÉES À PARTIR DE 1957)



ANNEE 2015 : LES COMPTES DE LA SECURITE SOCIALE EN VOIE D'AMELIORATION

Pour 2015, le déficit du régime général de Sécurité sociale s'élève à 6,8 Mds€, soit près de trois milliards de moins que l'année précédente et le plus faible niveau enregistré depuis 2002.

Cette baisse, annoncée le 16 mars dernier par Marisol Touraine, Ministre des affaires sociales et de la santé et Michel Sapin, Ministre des finances et des comptes publics, touche l'ensemble des branches du régime général.

- Le déficit de la Branche Famille a été quasiment divisé par deux par rapport à 2014 et retrouve son meilleur niveau depuis 2008.
- Le solde de la Branche Vieillesse, dont le déficit est quatre fois inférieur à celui de l'année précédente, se situe désormais à un niveau très proche de l'équilibre, pour la première fois depuis 2004.
- Le déficit de la Branche Maladie diminue quant à lui pour la deuxième année consécutive. Il s'élève désormais à 5,8 Mds€, soit un peu moins de 800M€ de moins que l'année précédente.

- L'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM), fixé à 2% en 2015, a été respecté. Plus globalement, l'ensemble des dépenses n'a augmenté «que» de 1%. Cet ONDAM a par ailleurs été abaissé au plus bas niveau historique de 1,75% pour l'année 2016, dans le cadre de la dernière loi de financement de la Sécurité sociale.
- La Branche Accidents du Travail demeure excédentaire, à un niveau légèrement supérieur à 2014

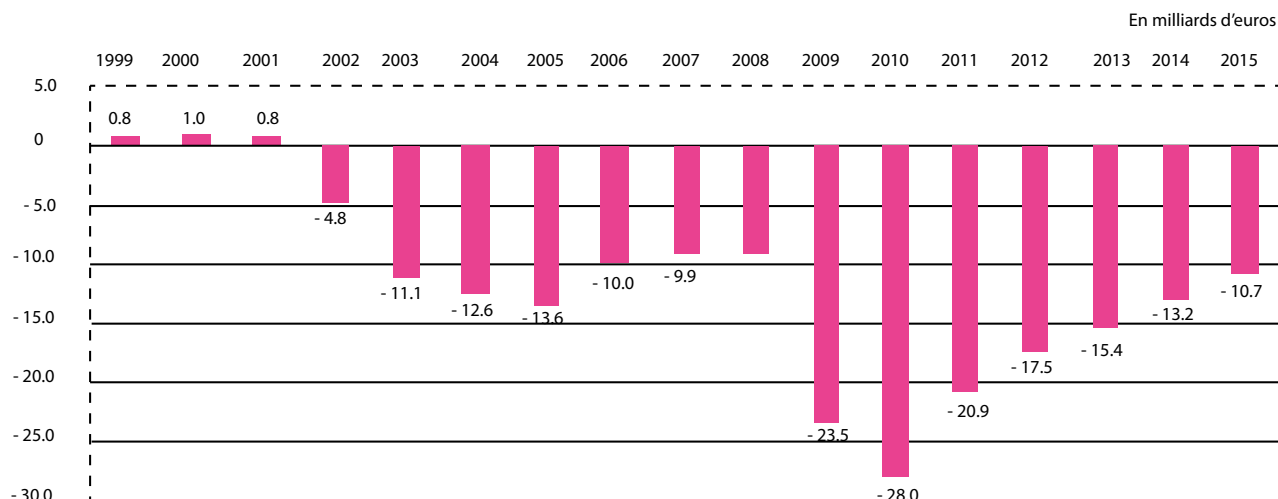
Avec la prise en compte du fonds de solidarité vieillesse (FSV) ce déficit s'établit au total à 10,7Mds€ soit 2,5 Mds€ de moins qu'en 2014.

C'est le plus faible déficit enregistré depuis 2008 (9,4 Mds€), avec un pic en 2010 (28 Mds€).

Toutefois, là où l'ensemble des branches du régime général voit leur situation s'améliorer celle du FSV se dégrade (400 M€ en plus).

BRANCHES / SOLDE (EN MILLIARDS D'EUROS)	2014	2015
Maladie	- 6.5	- 5.8
AT-MP	+ 0.7	+ 0.7
Famille	- 2.7	- 1.5
Veillesse	- 1.2	- 0.3
Régime général	- 9.7	- 6.8
FSV	- 3.5	- 3.9
Total	- 13.2	- 10.7

SOLDES DU RÉGIME GÉNÉRAL (RG) ET DU FONDS DE SOLIDARITÉ VIEILLESSE (FSV) DEPUIS 1999



BRANCHE FAMILLE ... QUELLES PERSPECTIVES ?

Le CREF (crédit de référence) notifié aux CAF pour l'année 2016 accuse une baisse de 3 à 5 %, selon les caisses, par rapport à celui de l'an passé.

Dans un précédent numéro, notre bulletin se faisait l'écho des attentes exprimées par l'ensemble du réseau sur des mesures exceptionnelles qui permettraient de lui donner du souffle dans le contexte particulier de la montée en charge de la Prime d'Activité.

Le 29 mars dernier, le Président de la CNAF, Jean Louis DEROUSSSEN, était reçu par Christian ECKERT pour porter les demandes du Conseil d'Administration de la CNAF, formulées dans un courrier du 16 février 2016, confortées par les motions votées par une vingtaine de CAF tendant à voir :

- Reporter en 2016 les crédits non consommés en 2015 (25M€)
- Reporter, à titre exceptionnel, le dispositif d'actualisation de la masse salariale au-delà de l'année 2016.

La situation est très préoccupante puisqu'elle a conduit à voir retirer de l'ordre du jour de la Commission d'Administration Générale (CAG) de la CNAF du 14 avril le point portant sur le budget rectificatif de gestion administratif 2016 en raison de l'impossibilité de boucler le cadrage budgétaire par insuffisance de crédits. (situation encore non arbitrée à la CAG du 26 avril)

La Direction de la Sécurité Sociale (DSS) est saisie de cette problématique.

Il faut craindre un nouveau « rebasage » à la baisse du Fonds National d'Action Sociale (FNAS) sous consommé en 2015 dans le contexte économique difficile qui a eu des répercussions sur la mise en place des rythmes éducatifs et la création des places de crèches.

La branche a su relever un défi majeur avec la mise en place de la Prime d'Activité dans des temps records et déclinée dans un environnement dématérialisé innovant sous le slogan « prime d'activité connectée et personnalisée ».

Les flux de contacts téléphoniques et physiques sont devenus alarmants. La qualité de service est dégradée.

Pour autant, les CAF sont confrontées à une situation exceptionnelle reconnue par tous : une absence de marge de manœuvre pour financer des heures supplémentaires ou recruter des CDD.

Les ambitions de la Branche Famille s'inscrivent pourtant dans des objectifs partagés, notamment sur les enjeux définis en direction de la Jeunesse auxquelles elle veut faire face dans le cadre d'une politique offensive.

Elle a pris également toute sa place dans de nouveaux partenariats avec l'Education Nationale pour promouvoir des actions en direction des familles (« Le livret des parents » sera transmis à toutes celles et ceux qui deviennent parents pour la première fois).

Mais la branche famille pourra-t-elle poursuivre ses missions en adéquation avec les besoins si les pouvoirs publics ne lui en donnent pas les moyens ?

